

Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2022

Conseil municipal du 18 novembre 2021

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques pour la commune.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et le débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, les membres du Conseil municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de leur commune.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalablement au vote du budget primitif 2022 qui devrait intervenir à l'occasion du Conseil municipal du 16 décembre prochain.

HOTEL DE VILLE - 8, Grande Rue - 92420 VAUCRESSON - Tél. : 01 71 02 80 00 - FAX : 01 47 95 16 99 E-mail : mairie@mairie-vaucresson.fr - Web : www.vaucresson.fr

GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

| ASVP | Agent de surveillance de la voie publique | | | | | |
|-------|--|--|--|--|--|--|
| CFE | Cotisation foncière des entreprises | | | | | |
| CLECT | Commission locale d'évaluation des charges transférées | | | | | |
| CLSPD | Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance | | | | | |
| CSU | Centre de supervision urbaine | | | | | |
| CVAE | Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises | | | | | |
| DGF | Dotation globale de fonctionnement | | | | | |
| DOB | Débat d'orientation budgétaire | | | | | |
| DRAC | Direction régionale des affaires culturelles | | | | | |
| DSIL | Dotation de soutien à l'investissement local | | | | | |
| DSIT | Dotation de soutien à l'investissement territorial | | | | | |
| DUP | Déclaration d'utilité publique | | | | | |
| EPCI | Etablissement public de coopération intercommunale | | | | | |
| EPFIF | Etablissement public foncier d'Ile-de-France | | | | | |
| EPT | Etablissement public territorial | | | | | |
| FCCT | Fonds de compensation des charges territoriales (Contribution financière de la Ville de Vaucresson à Pold) | | | | | |
| FCTVA | Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée | | | | | |
| FIM | Fonds d'investissement métropolitain | | | | | |
| FPIC | Fonds national de péréquation intercommunal et communal | | | | | |
| FSRIF | Fonds de solidarité des communes de la région lle-de-France | | | | | |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques | | | | | |
| IRVE | Infrastructure de recharge pour véhicules électriques | | | | | |
| MGP | Métropole du Grand Paris | | | | | |
| PCAET | Plan climat air énergie territorial | | | | | |
| PEDT | Projet éducatif du territoire | | | | | |
| PIB | Produit intérieur brut | | | | | |
| PLF | Projet de loi de finances | | | | | |
| POLD | Paris Ouest La Défense | | | | | |
| PPI | Plan pluriannuel des investissements | | | | | |
| ROB | Rapport d'orientation budgétaire | | | | | |
| SIVU | Syndicat intercommunal à vocation unique | | | | | |
| TEOM | Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | | | | | |
| TH | Taxe d'habitation | | | | | |

SOMMAIRE

| Introduction | 4 |
|--|----|
| I – Le contexte national et local | 4 |
| A - Le contexte économique B - Le projet de loi de finances C - L'intercommunalité D - Les dotation et péréquations | |
| II – L'exercice budgétaire 2021 | 7 |
| A - Section de fonctionnement B - Section d'investissement C - Synthèse 2021 | |
| III - Les orientations budgétaires 2022 – 2024 | 8 |
| A - Rétrospective du budget de fonctionnement B - Objectifs politiques généraux C - Programmation annuelle D - Planification des investissements 2022-2024 E - Evolution de la taxe foncière | |
| IV – La prévision budgétaire 2022 | 17 |
| A - Section de fonctionnement B - Section d'investissement C - Synthèse 2022 | |
| V – Trésorerie et endettement | 19 |

Introduction

Les orientations budgétaires de la Ville doivent être appréciées au regard du contexte politique et économique, de l'évolution de sa situation financière et des objectifs de développement des services et équipements municipaux.

I – Le contexte national et local

A- Le contexte économique

Les prévisions pour l'année 2022 font état d'une dynamique toujours soutenue de l'activité économique et de la poursuite de la baisse de la dépense publique.

Dans ses projections macroéconomiques de septembre 2021, la Banque de France annonce que la croissance du PIB atteindrait ainsi 6,3% en 2021 en moyenne annuelle, puis 3,7% en 2022, avant de revenir légèrement sous 2% en 2023.

En ce qui concerne le déficit public, après une légère baisse en 2021 (8,4% du PIB) compte tenu du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance, il devrait se réduire à 4.8% en 2022.

Les prévisions d'inflation restent incertaines, en particulier sur la seconde moitié de l'année et pourraient constituer un aléa budgétaire. Après une inflation de 2,2% en 2021, la prévision 2022 s'établit entre 1,5 et 2% à ce stade.

B- Le projet de loi de finances

Le projet de loi de finances pour l'année 2022, présenté le 22 septembre 2021 en Conseil des Ministres, ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Les PLF de dernière année présidentielle sont traditionnellement peu propices aux réformes structurantes pour les collectivités.

Les principales mesures concernant les collectivités territoriales sont les suivantes :

- Stabilité des dotations : le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales et tient sa promesse de stabilité des dotations sur l'ensemble du mandat.
 - Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal.
- Réforme des indicateurs financiers : le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme a minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. L'objectif est de mieux coller à la réalité c'est-à-dire à la potentielle richesse des territoires.
 - Se basant sur les propositions du comité des finances locales, le potentiel fiscal intégrera donc de nouvelles ressources : les droits de mutation à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure, etc. Les simulations de calcul pour la Ville de Vaucresson semblent maintenir l'écart entre le chiffre de la Ville et la moyenne nationale.

HOTEL DE VILLE - 8, Grande Rue - 92420 VAUCRESSON - Tél. : 01 71 02 80 00 - FAX : 01 47 95 16 99 E-mail : mairie@mairie-vaucresson.fr - Web : www.vaucresson.fr

- Modification des modalités de compensation de la suppression de la taxe d'habitation :
 Un amendement modifie le calcul du droit à compensation (coefficient correcteur) pour tenir compte des rôles supplémentaires au titre de 2020.
- Soutien à l'investissement local: Les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, dans le cadre du plan de relance, environ 400 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) sont prévues en 2022.

Au-delà du plan de relance, l'étape précédente de cette politique fiscale, la suppression de la taxe d'habitation (TH), se poursuit en 2022 pour les 20% des ménages payant encore cet impôt. L'allègement de cette frange de contribuables sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.



C- L'intercommunalité

La Ville fait partie d'une intercommunalité à deux niveaux. Elle est membre d'un établissement public territorial (EPT), Paris Ouest la Défense (Pold), regroupant 11 communes. Pold est une entité de la Métropole du Grand Paris (MGP). La MGP représente 131 communes de l'agglomération parisienne (11 EPT et la Ville de Paris).

Les 5 compétences exercées par Pold depuis 2016 sont les suivantes :

- La politique de la ville
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Le Plan Climat Air Energie
- L'assainissement et l'eau
- La gestion des déchets et assimilés

Trois compétences sont partagées avec la MGP :

- L'aménagement et l'espace métropolitain
- La politique locale de l'habitat et du logement
- Le développement et l'aménagement économique

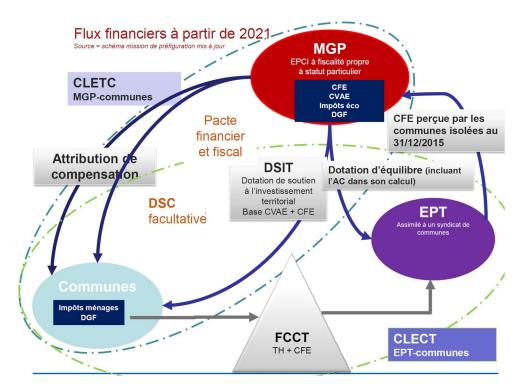
Depuis 2016 et jusqu'en 2020, Pold percevait le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La loi NOTRe prévoit le transfert de la CFE vers la métropole du Grand Paris (MGP) à compter de 2021.

Comme pour la CVAE perçue également par la MGP, celle-ci devra reverser à Pold les produits de CFE perçus. La MGP ne pourra donc ajouter à ses ressources que la part issue de la croissance de la CFE à partir de 2021, de même que pour la CVAE depuis 2016.

Le mécanisme de réversion partielle échappe donc au pacte financier conclu entre les communes de Pold, rendant plus incertain les dispositions futures de compensation de la fiscalité professionnelle au profit des communes.

On rappellera que la Ville de Vaucresson perçoit les flux indirects de fiscalité professionnelle au travers de l'attribution de compensation et des dispositions du pacte financier Pold.



D- Les dotations et péréquations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à la Ville de Vaucresson poursuit sa baisse inexorable (-10% par an).

Les charges de péréquation sont anticipées en légère hausse, après une diminution de 0,81% en 2021 (1 486 k€).

Ces deux postes représentent une baisse de ressources de 2 570 k€ par an depuis 2012 pour la Ville.

Vaucresson subit en effet les conséquences d'un mécanisme défavorable de déplafonnement depuis la création de la MGP et de Pold en 2016, en ce qui concerne le fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

Par ailleurs, le fonds de péréquation régional (FSRIF) est indexé sur la population de la commune basée sur le recensement INSEE de l'année 2016. La Ville se situe juste au-dessus du seuil déclenchant le mécanisme de péréquation.

L'année 2022 nous conduira à poursuivre le travail sur ces différents sujets pour tenter de limiter la charge de péréquation prélevée sur les ressources de la commune.

II – L'exercice budgétaire 2021

Les résultats définitifs de l'année 2021 ne sont pas connus à ce jour. Les chiffres estimés sont présentés ci-dessous. Ils pourront différer de l'atterrissage en fin d'année.

A- Section de fonctionnement

| Fonctionnement (en k€) | BP 2020 | 2020 | BP 2021 | Estimé 2021 * | Estimé/BP |
|----------------------------|---------|--------|---------|---------------|-----------|
| Recettes de fonctionnement | 13 929 | 14 220 | 14 173 | 14 174 | 0,0% |
| Dépenses de fonctionnement | 12 885 | 12 213 | 13 068 | 12 593 | -3,6% |
| Epargne brute | 1 044 | 2 007 | 1 105 | 1 581 | |
| | | | | * hors VO2 | |

Les recettes de fonctionnement estimées pour l'année 2021 sont stables par rapport aux prévisions budgétaires.

Les recettes fiscales de 2021 seront en progression compte tenu de la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+50 k€) et le transfert de 0.96 points entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe foncière (233 k€). On notera qu'en parallèle, la déqualification des terrains de sport du Stade Français en propriété non bâtie a eu pour conséquence une baisse des valeurs locatives de 600 k sur l'année, soit environ 120 k€ de taxe foncière

La prévision des droits de mutation 2021 est de 1 000 k€, contre 1 448 k€ en 2020. On rappellera que l'année 2020 avait bénéficié d'un effet positif à l'issue du confinement. La recette moyenne au titre de ce poste se situait autour de 1 100 k€ sur les années précédentes.

La DGF poursuit sa décrue et a été notifiée pour un montant de 551 k€ en 2021, soit une baisse de 66 k€.

Les dépenses de fonctionnement estimées ressortent en baisse de 3,60 % par rapport aux prévisions budgétaires.

Les charges de personnel sont inférieures aux prévisions budgétaires, en raison des difficultés de recrutement sur certains postes.

Les charges de péréquation sont inférieures de 114 k€ au montant inscrit au budget.

La gestion des charges courantes de la Ville est restée rigoureuse.

L'épargne brute de la commune (différence entre les recettes et les frais de fonctionnement réels) est estimée à 1 581 k€ en 2021 contre 1 105 k€ au budget.

B- Section d'investissement

| Investissement (en K€) | BP 2020 | 2020 | BP 2021 | Estimé 2021 * |
|---------------------------|---------|-------|---------|---------------|
| Recettes d'investissement | 1 767 | 2 096 | 3 694 | 1 271 |
| Dépenses d'investissement | 3 894 | 2 642 | 5 691 | 5 821 |
| Résultat d'investissement | - 2 127 | - 546 | - 1997 | - 4550 |
| | | | | * hors VO2 |

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des remboursements du FCTVA et des subventions d'investissement. Leur montant est directement indexé sur le niveau des investissements N-1 et N. Les recettes d'investissement sont en retrait de 2 423 k€. En effet, bien que les dépenses d'investissement aient été exécutées conformément au budget, le versement des subventions attendues sera décalé en 2022 pour un montant de l'ordre de 2 800 k€.

Les dépenses d'investissement sont proches des prévisions budgétaires, par un effet de compensation entre le report des travaux médiathèque et l'augmentation d'autres dépenses : logement social, terrains synthétiques, et cimetière.

Le résultat d'investissement est inférieur à la prévision budgétaire pour un montant de 2 553 k€.

C- Synthèse 2021

| Synthèse financière (en k€) | | BP 2020 | 2020 | BP 2021 | Estimé 2021 * |
|-----------------------------|---|---------|-------|---------|---------------|
| Résultat total (F+I) | - | 1 083 | 1 461 | - 892 | - 2 969 |
| | | | | | |
| Epargne brute | | 1 044 | 2 007 | 1 105 | 1 581 |
| Annuité d'emprunt | | 296 | 642 | 185 | 185 |
| | | | | | * hors VO2 |

Le résultat total estimé (fonctionnement et investissement) s'établit à - 669 k€ compte tenu des recettes propres au projet VO², encaissées en 2021 pour un montant de 2 300 k€. L'estimé 2021 repris dans le tableau (- 2 969 k€) n'intègre pas ce flux VO² afin de présenter un résultat sur une base comparable au budget 2021. L'écart entre l'estimé et le budget provient du décalage de versement des subventions attendues (à hauteur de 2 800 k€) et des reports venant s'ajouter au budget.

Le montant des résultats antérieurs reportables s'élevait à 5 994 k€ au 31 décembre 2020.

III – Les orientations budgétaires 2022 - 2024

En synthèse, les principales orientations proposées sont les suivantes :

- Investir dans les services municipaux faisant l'objet d'une demande croissante ou d'une modernisation nécessaire : numérique, sûreté urbaine, jeunesse, culture (médiathèque), scolaire (restaurant municipal),
- Optimiser le taux de subventionnement des investissements,
- Augmenter le taux de taxe foncière pour préserver un résultat de fonctionnement en ligne avec le besoin de financement des investissements courants,

- Allouer la réserve de trésorerie de la Ville aux besoins futurs d'investissements structurants ou patrimoniaux (logement social, réserve foncière et immobilière).

A- Rétrospective du budget de fonctionnement

La Ville de Vaucresson a subi une forte pression financière depuis 2012, avec la mise en place de deux mécanismes de péréquation, le FPIC et le FSRIF, représentant une charge cumulée de 1 502 k€ en 2020 (10 k€ en 2012).

Dans le même temps, la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, s'est réduite de 1 694 k€ en 2012 à 616 k€ en 2020 (la tendance à moyen terme étant sa disparition progressive).

Ces deux éléments représentent une ponction de 2 570 k€ par an sur les ressources de la Ville depuis 2012. Ce montant correspond à l'équivalent de 33 % des recettes fiscales 2020. Cette contrainte financière a absorbé les marges de manœuvre financière de la Ville, le choix ayant été fait de ne pas augmenter les taux de fiscalité depuis 2012.

La mise sous tension des dépenses des services a atteint un seuil limite dans ce contexte et la progression récurrente de ces prélèvements a conduit à une baisse significative du résultat de fonctionnement réel, passé de 24% des recettes de fonctionnement en 2012 à 12% en 2020 (corrigé des droits de mutation exceptionnels en 2020).

Le résultat de fonctionnement réel s'est établi à 2 M€ en 2020.

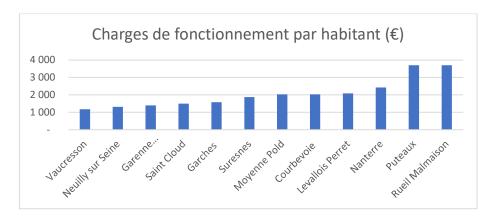
La poursuite des prélèvements subis au titre de la DGF et des mécanismes de péréquation devrait continuer à peser sur ce résultat.

Dans ce contexte, l'équipe municipale continue à rechercher toutes les opportunités d'optimisation de la dépense publique et propose une augmentation de la taxe foncière pour consolider les ressources propres de la Ville.

B- Objectifs politiques généraux

L'objectif principal de la municipalité consiste à délivrer aux Vaucressonnais des services municipaux de qualité avec efficacité.

Bien que les dépenses de fonctionnement de la Ville soient nettement inférieures aux villes comparables (dépenses de fonctionnement hors péréquation Vaucresson : 1 185 € par habitant, Saint Cloud : 1 502 €, Garches : 1 570 €), l'optimisation de la dépense publique est une démarche permanente.



HOTEL DE VILLE - 8, Grande Rue - 92420 VAUCRESSON - Tél. : 01 71 02 80 00 - FAX : 01 47 95 16 99

E-mail: mairie@mairie-vaucresson.fr - Web: www.vaucresson.fr

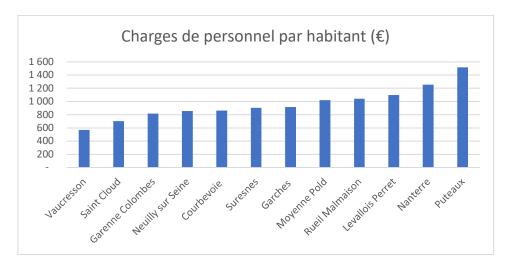
A titre d'exemple pour l'année 2021 :

- Les investissements en éclairage public ont été augmentés pour accélérer le passage en LED, permettant de constater une consommation en baisse de 14,5 %,
- Le marché du nettoyage a été adapté par le service de la voirie pour optimiser le rapport coût/efficacité, permettant une économie de 45 k€ en année pleine,
- Le service scolaire a travaillé plusieurs mois pour renouveler le marché périscolaire à dépense stable, malgré une offre sous forte tension dans ce secteur d'activité,
- L'exploitation du site Yves du Manoir est en cours de réorganisation par le service des sports pour réduire les coûts de fonctionnement et amortir la perte de la contribution de la Ville de Garches à la suite de la dissolution du SIVU qui interviendra au 31 décembre 2021.

L'équipe municipale souhaite en parallèle doter la Ville des services qu'elle estime nécessaires ou structurants pour la population :

- Le développement du numérique dans beaucoup de domaines de l'activité municipale conduit à une augmentation régulière des besoins de la Ville.
- La mise en œuvre d'une politique de sûreté urbaine repose sur le renforcement des moyens de l'équipe ASVP, le doublement des caméras, l'installation d'un centre de supervision vidéo.
- La volonté de déployer une véritable politique jeunesse devrait conduire au recrutement d'un responsable jeunesse et à l'extension du dispositif de médiation.
- Sur le plan culturel, le projet médiathèque sera porté par une équipe dont le recrutement s'échelonnera entre 2022 et 2024.

Ces développements ont un impact sur les dépenses de personnel (montant par habitant de Vaucresson à 570€, niveau le plus bas des villes de l'intercommunalité Pold; par comparaison, 703€ à Saint-Cloud, 917€ à Garches et 1 021€ pour la moyenne des villes de Pold).



A moyen terme, ce chiffre, hors indexation, devrait atteindre 600 à 630 € par habitant à Vaucresson.

En ce qui concerne les investissements, les dépenses courantes nettes de subventions et FCTVA devraient s'élever à 1 700 k€ par an en moyenne sur les prochaines années, montant en ligne avec l'historique et avec l'objectif d'excédent de fonctionnement.

Le projet médiathèque, véritable investissement structurant représente un montant total de 7 623 k€ sur les années 2022 à 2024. Net de subventions et FCTVA, le montant s'élève à 2 375 k€ et sera financé par la trésorerie de la Ville, le financement par emprunt n'étant pas adapté pour un équipement générant des charges de fonctionnement.

C- Programmation annuelle

La Ville entend poursuivre ses actions dans ses différents domaines d'interventions autour des priorités de modernisation, de cadre de vie, d'éducation et de ville durable, en investissant dans les services municipaux faisant l'objet d'une demande croissante ou d'une modernisation nécessaire et en finançant des investissements structurants et patrimoniaux. L'objectif est de préserver, renforcer et moderniser pour améliorer les services rendus et proposés aux Vaucressonnais.

Le cadre et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations de chaque Vaucressonnais : usagers, jeunes, commerçants, élus, etc. C'est dans ce sens que la Ville a créé plusieurs comités participatifs et institué les comités de quartier, pour dialoguer, réfléchir, coconstruire.

En 2022, l'attractivité de Vaucresson et la qualité de vie seront au cœur de **l'étude urbaine** conduite par la Ville et l'EPT Paris Ouest La Défense, en partenariat avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF); elle portera sur la restructuration et l'aménagement du centre-ville élargi en incluant tous les aspects relatifs à l'urbanisme, au paysage et aux espaces verts, aux flux (autos, vélos et piétons), aux commerces, aux services et au stationnement dans une démarche de concertation permanente avec les Vaucressonnais. La phase de diagnostic de l'étude démarrera fin 2021.

Par ailleurs, la Ville conduira **l'analyse des besoins sociaux de son territoire** ; il s'agit d'un outil d'évaluation des besoins de la population en matière d'action sociale et des réponses à apporter.

Parallèlement, la programmation définie a vocation à moderniser les équipements de la Ville et à diversifier et renforcer les services, dans l'optique d'une amélioration du cadre et de la qualité de vie à Vaucresson.

En matière de **transition numérique**, la Ville de Vaucresson souhaite poursuivre la démarche engagée depuis 2020. En 2022, le nouveau site Internet de la Ville sera mis en ligne. Il sera l'outil numérique par excellence vecteur de dynamisme, qui a notamment vocation à simplifier le parcours de l'usager par une digitalisation de la relation mairie/habitants.

Également, au 1^{er} janvier 2022, la gestion des autorisations d'urbanisme sera dématérialisée et seront mis en place la signature et les parapheurs électroniques. Cette transition numérique permet d'optimiser les moyens de la Ville, d'accroître l'efficacité des services et d'améliorer *in fine* le service rendu à l'usager.

L'offre de services aux Vaucressonnais sera élargie par la restructuration du rez-dechaussée du service social afin de pouvoir développer les synergies entre les différents partenaires locaux et institutionnels (permanences juridiques, écrivain public, conciliateur de justice, etc.).

Les actions mises en place en 2021 seront reconduites et renforcées dans les domaines de la prévention, de l'emploi, de la solidarité et de l'accompagnement : bus santé femmes, don du

sang, prévention sécuritaire des ainés, accompagnement des cadres pour le retour à l'emploi – OSER 92, etc.

Le rapprochement des services de l'emploi et du social a permis d'identifier les personnes en situation de précarité susceptibles de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

L'attractivité culturelle de la Ville sera renforcée par le début de la construction de la médiathèque en centre-ville, dont le lancement, retardé par un recours des riverains, est programmé mi-2022.

La Ville poursuivra également sa **politique d'investissement en faveur du sport**. L'année 2022 sera marquée par la sortie de la Ville du Garches du SIVU Yves du Manoir. Les terrains du SIVU seront réintégrés au complexe sportif Yves du Manoir et la Ville a prévu de réviser le mode de gestion du complexe en externalisant l'entretien des espaces verts et des terrains de sports. La gestion opérationnelle de l'ensemble sera désormais gérée par un pool de gardiens responsables des espaces incluant la piste d'athlétisme, les terrains de football, rugby, tennis et le gymnase. Au sein du gymnase, la Ville prévoit la rénovation et la transformation de la salle de musculation en salle de fitness / sport santé / bien-être mutualisée entre plusieurs associations à partir de septembre 2022.

Afin d'assurer la pratique du tennis sur le terrain en terre battue, la toiture du terrain n°6 sera réparée. En parallèle, des études sont menées pour bâtir un espace de raquettes à l'horizon 2023 en lieu et place des terrains en résine couverts.

En termes **d'animation**, à côté de la programmation culturelle existante (théâtre, exposition, etc.), la Ville souhaite reconduire les évènements instaurés en 2021 (cinéma en plein air, fête de la rentrée) et développer des événements sportifs. En 2022, outre les manifestations traditionnelles telles que les olympiades scolaires, une animation « family Athlé » et un événement « Terre de jeux handisport » seront proposés.

L'année 2022 sera également marquée par le renouvellement de la délégation du cinéma Normandy. Le restaurant Le Bogart fera l'objet d'une exploitation indépendante, mais toujours en synergie avec le cinéma.

Dans le domaine de la **sécurité**, la Ville prévoit d'étendre les actions entreprises au cours de l'année 2021 : médiation préventive des jeunes dans l'espace public, augmentation de la présence des ASVP dans le cadre de missions de vigilance.

Par ailleurs, afin de doter la ville d'une politique de sécurité plus complète, un diagnostic local de sécurité a été réalisé en 2021 avec un cabinet spécialisé. Il sera présenté à la première réunion du **CLSPD** (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui aura lieu début 2022. Un plan d'actions pour lutter contre toutes les formes d'insécurité sera mis en place à l'issue.

Enfin, la Ville prévoit de remplacer les caméras existantes dont la technologie est dépassée et d'étendre le dispositif par le déploiement de nouvelles caméras, pour atteindre 40 caméras dans l'espace public. Le plan de déploiement sera établi à partir du diagnostic de sécurité et en concertation avec le commissariat de Saint Cloud. Pour rendre la vidéoprotection plus efficiente, les images des caméras seront reliées à un CSU (centre de supervision urbaine).

En matière d'éducation, les 7 axes éducatifs, retenus par la Ville et autour desquels le projet éducatif du territoire (PEDT) sera rédigé, constituent le fil conducteur de la politique mise en œuvre depuis 18 mois :

- Le vivre ensemble dans une ville inclusive
- Le développement durable dans la ville et les écoles
- L'accès et le développement de la culture pour tous les âges
- La capacité d'expression orale en français et en anglais
- La maitrise et les risques lié au numérique
- Une alimentation équilibrée et respectueuses des saisons
- La connaissance des métiers et du monde de l'entreprise

A ce titre, **l'accompagnement des projets pédagogiques** présentés par les écoles sera maintenu et renforcé par le déploiement d'un plan numérique et le développement d'un appui à l'enseignement de l'anglais en élémentaire.

La qualité des services périscolaires sera recherchée dans le cadre du renouvellement des marchés publics relatifs au transport et au ramassage scolaire et aux services d'accueil du soir et en centre de loisirs pour les 6/11 ans. Des études prospectives seront conduites en amont.

Également, le temps de la pause méridienne est au cœur des préoccupations de la municipalité : offrir un temps de convivialité et de qualité. Les travaux de rénovation du restaurant Legagneur permettront de réduire à deux services l'accueil des élémentaires de l'école du Coteau. L'intégration croissante dans les menus de produits bio et de ressources locales a bien été réalisée et se poursuivra en 2022 pour respecter les dispositions de la loi Egalim (50% des aliments issus d'un agriculture durable et de qualité dont *a minima* 20% de bio).

La Ville souhaite ouvrir la pratique du sport pour tous et s'appuyer sur le succès de **l'école multisports** organisé le vendredi après-midi en fin de journée, en augmentant le nombre de créneaux à répartir sur deux autres journées de la semaine. L'objectif est de créer une offre avec des éducateurs capables de réaliser un éveil sur de nombreuses disciplines sportives à pratiquer en intérieur ou extérieur sur les espaces du complexe sportif Yves du Manoir.

Parallèlement, la **politique tarifaire** des différents services sera révisée sur le principe de tarifs unitaires et progressifs en fonction des revenus et de la composition de la famille et en simplifiant la grille tarifaire.

Le **service jeunesse** est en cours de réorganisation et la Ville a décidé de poursuivre l'action de médiation engagée en 2021.

Les évènements culturels et festifs déclinés en 2021 à destination de la jeunesse seront reconduits en 2022. La médiathèque, équipement intergénérationnel, culturel, connecté, etc., sera propice à accompagner la construction d'une véritable politique en faveur de la jeunesse, tout comme le développement d'espaces sportifs en accès libre. La création d'un espace de glisse et de détente sur la zone Est du Haras Lupin en partenariat avec la Ville de Garches est programmée en 2022.

Enfin, la Ville souhaite poursuivre **l'accueil d'enfants en situation de handicap** dans ses accueils de loisirs et d'une manière générale développer une action en direction des familles et des personnes en situation de handicap.

Le projet environnemental, économique et social est le suivant :

La démarche de développement durable de la commune s'inscrit dans le **plan climat air énergie territorial** (PCAET) voté au Conseil de territoire du 25 juin 2019.

La réduction de l'empreinte énergétique de la Ville s'appuiera sur la mise en place de contrats énergie mutualisés (SIGEIF et SIPPEREC) et le renforcement du suivi des consommations. La rénovation énergétique des bâtiments communaux devrait s'accélérer dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements et de la démarche Cit'Ergie engagée par la Ville, et ce, afin d'atteindre un objectif de réduction de la consommation énergétique de 40% en 2030 par rapport à 2010. Le programme de rénovation de l'éclairage public et d'installation d'équipements d'éclairage à Led devrait s'achever en 2022, avec des économies de consommation prévisionnelles significatives.

Les aménagements en faveur du vélo (pistes cyclables, dispositif Véligo, racks à vélo), ainsi qu'à destination de la voiture électrique (bornes de recharge IRVE) seront déployés plus largement.

La Ville poursuivra par ailleurs ses efforts de **gestion différenciée de ses espaces verts** et arborés, dans le cadre d'une politique zéro phyto et développera un plan de plantation d'arbres en centre-ville.

Une étude de renouvellement des **aménagements des espaces de vie et de jeux des 3/5 ans et 6-12 ans** pour intégrer le vivre ensemble, le développement durable et les changements climatiques sera conduite en 2022. Cette étude présentera un plan pluriannuel de déploiement sur 3 ans.

L'expérience initiée *via* l'EPT Paris Ouest La Défense en termes de collecte des bio déchets auprès des cantines scolaires et du marché alimentaire se poursuit.

La réduction du volume d'ordures ménagères est un axe fort à partir de 2022. Après identification de référents composts collectifs ou de quartier, une formation et un accompagnement terrain permettra la mise en place de point d'apports volontaires dans les domaines privés et collectifs.

Un axe d'amélioration du tri est également prévu. Les études de pratiques de tri effectuées en 2021 seront suivies d'un renfort de communication et de formation des Vaucressonnais. Ces chantiers nourriront la réflexion du futur marché de collecte arrivant à échéance en 2023.

La mixité sociale est un gage de la durabilité des territoires. En ce sens la Ville poursuit sa politique d'acquisition de logements (chambres de service et appartements) en vue d'une transformation en logements aidés. Elle sera amplifiée en 2022 grâce au soutien financier de la Banque des Territoires. Un projet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est en cours de finalisation avec les services de la Préfecture des Hauts-de-Seine. Ce projet de grande envergure, initié il y a 10 ans, aura un impact budgétaire sur les prochains exercices.

En outre, le partenariat engagé avec l'EPFIF en centre-ville, renforcé en 2021 par l'extension du périmètre de veille foncière, a permis la réalisation d'une opération de promotion sur une parcelle privée avec un bailleur social qui se traduira par la construction de 12 logements aidés.

Nonobstant, les contentieux portant sur deux projets immobiliers en centre-ville se poursuivent en appel et bloquent leur réalisation.

La Ville poursuivra sa surveillance renforcée du tissu économique du territoire en vue de préserver et de **renforcer une dynamique commerciale** et de services en centre-ville. En ce sens, elle est attentive aux éventuelles mutations y compris pour assurer le développement ou le relogement des professions médicales et paramédicales.

D- Planification des investissements 2022-2024

Un premier programme pluriannuel d'investissements a été présenté à l'occasion de la procédure budgétaire 2021, intégrant les projets suivants : médiathèque, rénovation du restaurant municipal et de l'Hôtel de Ville, refonte du rond-point du Souvenir Français.

Le PPI 2022-2024 en est la projection glissante et intègre les nouveaux projets suivants : réaménagement du complexe Yves du Manoir, espace de glisse, extension du système de vidéoprotection.

| | 2022 | 2023 | 2024 | TOTAL |
|--|--------|---------|---------|---------|
| Recettes | 4 286 | 7 589 | 4 838 | 16 713 |
| FCVTA | 250 | 941 | 1 558 | 2 749 |
| Subventions grandes opérations | 1 918 | 4 261 | 793 | 6 972 |
| Autres subventions et recettes | 496 | 46 | 46 | 588 |
| Opérations foncières immobilières | 722 | 1 241 | 1 241 | 3 204 |
| Emprunt bancaire Banque des Territoires | 900 | 1 100 | 1 200 | 3 200 |
| | | | | |
| Dépenses | 7 598 | 12 196 | 5 754 | 25 548 |
| Investissements courants | 1 932 | 1 229 | 1 229 | 4 390 |
| Grandes opérations | 3 793 | 8 271 | 920 | 12 984 |
| Opérations foncières immobilères | 980 | 1 591 | 2 291 | 4 862 |
| Remboursement capital Société Générale | 193 | 205 | 214 | 612 |
| Remboursement capital Banque des Territoires | 700 | 900 | 1 100 | 2 700 |
| | | | | |
| Résultat d'investissement hors autofinancement | - 3312 | - 4 607 | - 916 | - 8 835 |
| Résultat d'investissement courant (hors médiathèque) | - 1886 | - 2 154 | - 1 201 | - 5 241 |

La consolidation du résultat de fonctionnement et l'amélioration du taux de subventions sont les deux éléments déterminants de la capacité de la Ville à couvrir ses investissements courants.

Le résultat d'investissement courant (-5 241 k€) a vocation à être financé par le résultat de fonctionnement cumulé sur la période, dans l'optique d'un équilibre financier de long terme. Le solde du besoin de financement des investissements (-3 594 k€) correspond pour l'essentiel aux investissements structurants.

La Ville doit avoir la capacité de financer par ailleurs ces investissements structurants (médiathèque) ou patrimoniaux (acquisitions foncières et immobilières) lui permettant de maîtriser et d'orienter l'aménagement et l'équipement de l'espace urbain.

Le montant de ces investissements dépasse en général les capacités de financement annuelles d'une municipalité.

Ils ont vocation à être financés par les réserves de trésorerie de la Ville ou le recours à l'emprunt, en particulier lorsque ces investissements génèrent des recettes de fonctionnement

permettant de couvrir le service de la dette sans ponctionner les moyens de fonctionnement courants.

A ce stade, le principal investissement structurant figurant au PPI porte sur la médiathèque, dont le montant avant subventions s'élève à 7 623 k€ et le montant net de subventions et FCTVA s'élève à 2 375 k€.

L'opération VO² permet de consolider de manière décisive la capacité de financement des investissements structurants et patrimoniaux de la Ville, avec une recette de 2 300 k€ en juillet 2021 et 4 400 k€ en 2023.

La politique de logement social de la Ville s'accélère dans le cadre de la DUP projetée, pour respecter les objectifs légaux. De 200 à 300 k€ par an historiquement, ces investissements devraient se situer dans une fourchette de 900 à 1 600 k€ par an. Ces investissements consistent pour l'essentiel en un portage des biens dans l'attente de leur reprise par un bailleur social.

Ces acquisitions, qui ont vocation à être cédées à un horizon de 2 à 3 ans, seront financées par la trésorerie de la Ville ou par un financement externe.

Un emprunt relais est en cours de souscription auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 700 k€. Il sera ajusté chaque année pour s'adapter au montant effectif des acquisitions.

E- Evolution de la taxe foncière

Les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté entre 2012 et 2020, malgré la création de nouveaux services (en particulier périscolaires) et la hausse des prélèvements auxquels la Ville a dû faire face

En 2021, plusieurs mouvements ont affecté ces taxes, à prélèvements totaux en baisse pour les propriétaires de résidences principales.

- Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimé en 2021 pour les communes, même si 20% des Français ne constateront cette suppression que progressivement sur leur feuille d'imposition jusqu'en 2023 (les prélèvements 2021 et 2022 étant versés à l'Etat et non plus aux communes). Ce produit est compensé par l'attribution aux communes de la part départementale de la taxe d'habitation et par le versement d'un complément correcteur.
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires a progressé de 20% au titre de la majoration en zone tendue.
- Le taux de la taxe foncière a augmenté de 0,96% pour s'établir à 19,90%. Compte tenu de la baisse de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) du même montant, taxe prélevée sur la feuille d'imposition de la taxe foncière, le prélèvement total de la taxe foncière est stable.
- Une requalification et une réévaluation de l'ensemble immobilier du Stade Français ont impacté les bases de la taxe foncière à la baisse (évolution du classement en non bâti des terrains sportifs).

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite procéder à une augmentation du taux de la taxe foncière de 2,50% sur deux ans, pour le porter de 19,90% en 2021 à 21,15% en 2022, puis 22,40% en 2023. Cette décision représente une recette additionnelle d'un montant de 628 k€.

Cette augmentation a vocation à rattraper les charges additionnelles supportées par la Ville depuis 2012 et lui permettre de renforcer les services municipaux évoqués plus haut tout en préservant le résultat de fonctionnement, principal moteur de l'investissement.

On notera que les Villes de notre intercommunalité Pold ont procédé à une augmentation du même ordre au cours des dernières années. La taxe foncière des 7 communes comparables (à l'exception des 3 communes ayant une fiscalité économique très élevée) a progressé de 13,5% entre 2014 et 2020, pour s'établir à 22,53% en 2021.

A titre de référence, le taux de taxe foncière de la Ville de Garches s'établit également à 22,53% et le taux moyen des Hauts de Seine s'élève à 23,16%.

Le montant moyen de la taxe foncière s'élevait en 2020 à 1 259 € par foyer fiscal Vaucressonnais et devrait progresser de 172 € en moyenne. Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le montant de l'imposition locale moyenne des foyers fiscaux exonérés devrait baisser de l'ordre de 40% à l'horizon 2023.

On notera que malgré un taux de taxe foncière réévalué, la Ville conservera un niveau de ressources inférieur aux 7 communes comparables de son intercommunalité, compte tenu d'une compensation plus basse de la taxe d'habitation (taux de référence historique plus bas) et de ressources économiques limitées.

Les recettes de fonctionnement totales de la Ville de Vaucresson s'élevaient à 1 513 € par habitant en 2020, contre 2 347 € pour les 7 villes Pold et 2 080 € pour la moyenne des Hauts de Seine. Elles devraient passer à 1 578 € après la hausse de taxe foncière envisagée.

IV – La prévision budgétaire 2022

Le rapport d'orientation budgétaire est préalable à la finalisation de l'exercice budgétaire.

Les principales tendances sont reprises ci-dessous.

A- Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de 2,65%.

Les recettes de fiscalité locale sont prévues en hausse compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives (hausse de 1%) et la progression du taux de taxe foncière porté de 19,90% à 21,15%.

A partir de 2021, le solde de taxe d'habitation dû par les ménages aisés sera perçu par l'Etat.

La suppression totale de la perception par la commune de la taxe d'habitation est compensée par le transfert, à partir de 2021, de l'actuelle part départementale de la taxe foncière à laquelle sera affecté un coefficient correcteur pour assurer une compensation à l'euro près.

Ce mécanisme devait permettre à la Ville de conserver le dynamisme des bases, à l'inverse des réformes précédentes.

Les ressources fiscales de la commune seront totalement assises sur la taxe foncière à l'avenir.

La décrue de la DGF devrait se poursuivre et les droits de mutation sont estimés avec prudence.

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 2,85% (la moyenne annuelle 2016-2020 s'établit à + 2,8%).

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de charges de la Ville. Elles devraient progresser de 4,75% par rapport à l'inscription budgétaire 2021.

A effectifs constants, la progression relative aux éléments statutaires, à l'harmonisation du régime indemnitaire ainsi qu'aux coûts incompressibles (élections, recensement) devrait s'établir à 2,2%.

Pour le solde, des créations de poste (culture, sûreté urbaine, périscolaire et aménagement et attractivité, dont ce dernier poste est pris en charge à 80% par Pold) sont prévues sur l'année ; un départ ne sera pas remplacé.

En parallèle, la Ville ne relâche pas ses efforts sur l'optimisation des dépenses à tous les niveaux.

La charge de péréquation est prévue en augmentation par rapport aux notifications 2021.

La contribution d'intercommunalité (FCCT) versée à Pold devrait être en légère baisse.

Les autres charges devraient progresser de 1,9%.

Au total, **l'épargne brute** devrait s'élever à 1 110 k€, contre une épargne brute de 1 105 k€ au budget 2021.

B- Section d'investissement

Les investissements courants s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents, à savoir :

- La rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux,
- Des investissements en faveur de l'accessibilité et plus globalement des mises aux normes techniques et règlementaires,
- L'amélioration du confort des usagers et la prise en compte des nouveaux besoins.
- La poursuite de l'amélioration de la voirie, des diverses installations municipales et sportives.

En complément, les grandes opérations planifiées en 2022 sont les suivantes :

- La remise à niveau et l'extension du réseau de caméras de vidéo protection,
- Le début des travaux de construction de la médiathèque et de la rénovation du restaurant municipal,
- Le réaménagement du complexe sportif Yves du Manoir,
- Une étude pour le réaménagement du rond-point du Souvenir Français,
- Une étude de réaménagement de la Mairie avec l'objectif de recentrer les services,
- La réalisation d'un espace de glisse au Haras Lupin,

- Une étude relative au réaménagement des espaces de vie et de jeux dédiés aux enfants.

Le montant total des investissements de l'année 2022 s'élève à 7 580 k€, incluant le projet de médiathèque/restaurant municipal pour 3 118 k€ (net de subventions : 1 426 k€).

Les recettes d'investissement de l'année sont constituées des versements du FCTVA et des subventions attendues des différentes instances partenaires de la Ville :

- Le contrat de développement département ville (conclu avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine) d'une durée de trois ans (2021-2023) permet de financer le réaménagement du complexe sportif Yves du Manoir, la rénovation thermique du restaurant municipal et la vidéoprotection.
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) devrait prendre en charge la rénovation énergétique des bâtiments.
- Le SIGEIF financera les actions d'efficacité énergétique des bâtiments.
- Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), alimenté par la MGP, soutiendra la Ville sur les projets numériques.
- La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sera un important contributeur pour l'opération de construction de la médiathèque à hauteur de 40% du financement des études et de la construction.

Le résultat d'investissement 2022 ressort à - 3 494 k€.

C- Synthèse 2022

Le résultat total estimé (fonctionnement et investissement) avant reports d'investissement s'élève à - 2 346 k€. Hors projet médiathèque, projet structurant destiné à être financé par la trésorerie de la Ville et non par le résultat de l'année, le résultat total estimé ressort à - 920 k€, avec une prévision budgétaire prudente du résultat de fonctionnement (1 148 k€).

Pour information, le report de résultats antérieurs devrait s'élever à 5 300 k€ à fin 2021.

V – Trésorerie et endettement

| Etablissement | Encours 31/12/20 | Encours 31/12/21 | Taux d'intérêt | Terme |
|------------------------|------------------|------------------|----------------|-------|
| Société Générale | 3 455 295 | 3 270 045 | 4,54% | 2034 |
| Banque des territoires | - | 700 000 | 1,10% | |
| Total | 3 455 295 | 3 970 045 | | |

La Ville devrait disposer au 31 décembre 2021 d'un encours de dette bancaire d'un montant de 3 970k€ se répartissant comme suit :

- Un emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale dont l'encours sera de 3 270 045€ à fin 2021. Le montant des intérêts pour l'année 2022 s'élèvera à 147 k€ et l'annuité en capital sera d'un montant de 194 k€.
- Un emprunt en cours de négociation (souscription envisagée en décembre 2021) auprès de la Banque des Territoires, destiné à financer les acquisitions de chambres et d'appartements dans le cadre de la politique de logement social. En 2022, le montant

des intérêts s'élèverait à 7 k€ et l'amortissement de 700 k€ serait rythmé par les reventes des biens acquis aux bailleurs sociaux.

On rappellera que la dette communale est classée **1A** selon la charte de bonne conduite « Gissler ». C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixes ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.

En parallèle, la Ville disposait à fin 2020 d'un excédent de trésorerie, dont le montant s'élevait à 4 738 k€. Ce montant est placé, selon les dispositions réglementaires, sans intérêts à la Banque de France. En 2021, la Ville a encaissé un montant additionnel de 2 300 k€ dans le cadre de l'opération V0² (cession des terrains : 1 097 k€ et bail emphytéotique : 1 213 k€).